

Vie du CDJ

- **Appel à candidatures pour le Conseil de déontologie journalistique**

L'Association pour l'autorégulation de la déontologie journalistique (AADJ), structure juridique qui encadre le fonctionnement du Conseil de déontologie journalistique, lance un appel à candidatures afin de pourvoir au remplacement d'un membre démissionnaire siégeant au sein de la catégorie « société civile » de l'instance...

Appel à candidatures pour le Conseil de déontologie journalistique

Derniers avis du CDJ

- **Décembre 2018**

Le Conseil de déontologie journalistique a adopté deux avis sur plainte lors de sa dernière réunion de l'année. Une plainte a été déclarée partiellement fondée (RTBF), la seconde non fondée (*Le Vif/L'Express*). La première plainte, déclarée partiellement fondée (**17-48 T. Ramadan c. RTBF (JT)**), visait une séquence du journal télévisé de la RTBF dans laquelle un témoin anonyme accusait l'islamologue T. Ramadan de violences sexuelles.

Communiqué de décembre 2018

- **Novembre 2018 (3)**

Le Conseil de déontologie journalistique a adopté deux avis sur plainte lors de sa troisième réunion de novembre. Une plainte a été déclarée non fondée (*L'Avenir*), la seconde partiellement fondée (*La Meuse Liège*). La première plainte, déclarée non fondée (17-57 Droite citoyenne c. M. Dumont / *L'Avenir*), portait sur un rectificatif publié dans *L'Avenir*...

Communiqué de novembre 2018 (3)

- **Novembre 2018 (2)**

Le Conseil de déontologie journalistique a adopté deux avis sur plainte lors de sa deuxième réunion de novembre. Deux plaintes ont été déclarées fondées (*La Nouvelle Gazette Charleroi, Vlan N°1 Edition Nord*). La première plainte, déclarée fondée (18-13 Institut Saint-Joseph de Charleroi c. LDC / *La Nouvelle Gazette Charleroi*), visait un article de *La Nouvelle Gazette* qui évoquait, par le biais d'un témoignage, la difficulté d'intégration d'un jeune aveugle au sein de l'enseignement ordinaire et sa réussite via l'enseignement à domicile...

Communiqué de novembre 2018 (2)

- **Novembre 2018 (1)**

Le Conseil de déontologie journalistique a adopté trois avis sur plainte lors de sa première réunion de novembre. Une plainte a été déclarée partiellement fondée (LeVif.be), les deux autres non fondées (RTBF, *L'Avenir*). La première plainte, déclarée partiellement fondée (**18-12 F. Voogt c. L. Van Ruymbeke / LeVif.be**), portait sur un article en ligne du Vif.be qui rendait compte du contrat de travail qui avait lié un ex-porte-parole de l'ancien bourgmestre de Bruxelles à une ASBL de la ville...

Communiqué de novembre 2018 (1)

Le Conseil de déontologie journalistique, créé en 2009, est un organe d'autorégulation des médias francophones et germanophones de Belgique. Il est composé de représentants des éditeurs, des journalistes, des rédacteurs en chef et de la société civile. Il exerce trois fonctions : information, médiation et régulation.



Vous désinscrivez de la newsletter ?

Envoyez un mail à info@lecdj.be avec l'objet « désinscription »

© Résidence Palace — rue de la Loi, 155, bte 103 — 1040 Bruxelles

Copyright © 2019 CDJ/AADJ, All rights reserved.